



STRETCHING POSTURAL®

Enseignement – Formation – Méthode

Méthode Jean-Pierre MOREAU

22 avenue du Mesnil
94210 La Varenne St Hilaire
Portable : 06 74 52 70 45
secretariat@stretching-postural.com

Association loi 1901
Siret : 384 959 938 000 34
Code APE : 8559A
TVA : FR 573 849 599 38

CALENDRIER 2022

22/23 janvier	SP2 Les raides et les souples / la voix et les corrections	Laurence / Lionel
12/13 février	Postures complexes / Postures simples	Laurence / Liliane
12/13 mars	Timing des postures / un métier : des postures.	Liliane / Lionel
23/24 avril	Pathologies en cours collectifs / Différentes versions d'une posture	Laurence / Lionel
14/15 mai	Retrouver une musculature posturale du rachis / Amplitude et tonicité des membres inférieurs et supérieurs	Laurence / Liliane
25 au 29 mai	Formation initiale	
11/12 juin	Pertinence des moyens / Le placement : l'essentiel	Lionel / Liliane
27/28 août	Préparer des séances collectives : quel lieu, quel public / L'indispensable des respirations	Lionel / Liliane
17/18 septembre	Le répertoire des positions : symétriques / asymétriques	Laurence / Lionel
8/9 octobre	SP2 et SP3 Présentation de l'étude et discussions / Commandes au pied levé	Lionel / Laurence
9 au 13 novembre	Formation initiale	
26/27 novembre	Analyse de posture : 1 projet donné par le praticien / 1 thème donné par le formateur	Liliane / Lionel
10/11 décembre	Les axes fondamentaux de chaque posture / Éducatifs pour les moyens	Laurence / Liliane

*Pour s'inscrire au module **SP2 et SP3** il faut avoir terminé le **SP1** et obtenue la licence*

FINANCER VOTRE FORMATION



Formation professionnelle continue des indépendants

Fifpl → <https://www.fifpl.fr/>
Agefice → <https://communication-agefice.fr/>

Salarié → **Contactez** Votre employeur et son OPCO

Afdas → www.afdas.com.
Uniformalion → www.uniformalion.fr

Sans emploi → **Contactez** votre conseiller

Pôle-Emploi → <https://www.pole-emploi.fr/accueil/> (AiF)

En situation de handicap

Agefiph → <https://www.agefiph>

A votre demande nous établirons un devis-convention pour vos démarches auprès de votre OPCO.